

Prix d'excellence à l'exportation canadienne

Ce prix, dont le ministre d'État au Commerce international doit annoncer la création en octobre 1983, lors du mois des exportations canadiennes, sera décerné chaque année pour souligner les grandes réalisations d'exportateurs canadiens et l'importance des exportations au regard du niveau de bien-être économique des Canadiens. Un comité composé d'éminents Canadiens représentant divers intérêts commerciaux sera appelé à établir les critères d'admissibilité et à faire la sélection des candidats.

Plans d'expansion des exportations

Dans le cadre de la Stratégie canadienne d'exportation pour les années 1980, le gouvernement fédéral publie des plans d'expansion des exportations à l'intention des exportateurs canadiens. Y sont décrits les débouchés qui s'offrent dans les pays constituant des marchés prioritaires, par secteur industriel. En 1982, des plans pour la Norvège, le Japon, le Brésil et la Corée sont venus s'ajouter à ceux qui avaient été publiés en 1981 pour l'Australie et le Mexique. En 1983, on prévoit publier des études à l'intention de la France, de la République fédérale d'Allemagne et de l'Arabie saoudite, de même que d'autres documents en préparation pour le Royaume-Uni et le Venezuela, outre les révisions que l'on compte apporter au document destiné à l'Australie.

Centres d'études sur le commerce international

Le ministre d'État au Commerce international a annoncé l'octroi de bourses au titre d'études supérieures en commerce international. Parmi les boursiers, huit sont inscrits à l'Université de la Colombie-Britannique, huit à l'université Western Ontario, cinq à l'École des hautes études commerciales (HEC) et huit à l'université Dalhousie. En outre, des subventions ont été accordées aux universités Western et Dalhousie, à l'École des HEC et à l'Université du Manitoba et à l'Université de la Colombie-Britannique au titre de l'élaboration des cours et de la recherche en commerce international.

Commission pour l'expansion du commerce extérieur

Cette commission créée en 1981 a pour mandat de fournir des conseils en ce qui a trait à l'élaboration et à la mise en œuvre des lignes de conduite et programmes en matière de commerce extérieur. Elle s'attache d'abord à améliorer la position du Canada sur le plan des exportations. Pour être mieux en mesure de conseiller le gouvernement, la commission s'est penchée sur un certain nombre de questions dont l'imposition des Canadiens travaillant à l'étranger, la mise sur pied de Canagrex (société commerciale à caractère national), le financement des exportations, la création d'un programme de prix à l'exportation, les échanges compensés, le lien entre le commerce et l'aide, la productivité et la sensibilisation à l'exportation.

Collaboration fédérale-provinciale

L'expansion des marchés d'exportation est un domaine où la plus grande harmonie règne entre le gouvernement fédéral et les provinces. La collaboration fédérale-provinciale est encore plus fructueuse grâce aux efforts consentis de part et d'autre. La nouvelle façon de procéder permet d'éviter que les services assurés par le ministère ne fassent double emploi avec les programmes de commercialisation des exportations

dont les provinces se sont dotées pour répondre à leurs propres besoins, tout en assurant le meilleur soutien possible aux exportateurs, de la façon la plus économique qui soit. Toutes les provinces fournissent une aide précieuse au ministère en faisant connaître les avantages que comportent ses programmes.

Bureaux régionaux du MIC/MEER

Les services d'expansion du commerce des bureaux régionaux du ministère de l'Industrie et du Commerce et de l'Expansion économique régionale dispensent aux régions les services et programmes du ministère des Affaires extérieures en matière d'expansion du commerce. Leur rôle consiste à encourager et aider les entreprises canadiennes au niveau régional. Pour ce faire, ils cherchent des moyens d'accroître les exportations du Canada afin de contribuer à la création d'emplois, à l'expansion économique régionale et à la position favorable de la balance des paiements. Les bureaux régionaux analysent et planifient le commerce extérieur, administrent des programmes de financement comme le PDME, étudient le potentiel d'exportation, recueillent des données sur les marchés et organisent des séminaires.

Programme de tourisme à l'étranger

Le personnel du ministère des Affaires extérieures dans les missions à l'étranger est chargé de la mise en œuvre du Programme de tourisme. Le secteur du tourisme au Canada contribue largement à l'économie du pays. En 1982, les dépenses à ce chapitre ont atteint plus de 17,6 milliards de \$. Ces dépenses ont représenté un peu plus de cinq pour cent du produit national brut (PNB), ont permis d'offrir des emplois directs et indirects à plus d'un million de Canadiens, ont procuré à l'État des revenus de l'ordre de 8 milliards de \$ et ont entraîné des investissements de plus de 2,5 milliards de \$. De cette somme de 17,6 milliards de \$, 3,8 milliards, ou 22 pour cent, proviennent des bénéficiaires recueillis de visiteurs étrangers. Les Affaires extérieures ont pour mandat de s'occuper de cette partie du programme.

Programmes de défense et de commercialisation de produits spéciaux

La Direction centrale de la production de défense regroupe des spécialistes de l'industrie et du commerce dont la tâche consiste à mettre au point des produits de défense destinés à être exportés à nos alliés et à d'autres nations amies. En janvier 1983, une nouvelle responsabilité lui a été confiée, à savoir celle de la commercialisation des exportations de certains produits "spéciaux", au départ les systèmes Télidon et CANDU.

La direction centrale est appelée à établir et exploiter les possibilités d'exportation de produits de défense et de matériel pouvant servir à la défense, comme les véhicules lourds; à organiser et administrer la participation du Canada à des accords bilatéraux et multilatéraux de coopération de défense dans les domaines de la recherche, de la mise au point et de la production; à venir en aide aux entreprises canadiennes qui doivent prendre contact ou négocier avec des organismes publics étrangers; et à veiller à l'application de l'Accord canado-américain sur le partage du développement industriel pour la défense et de la production de défense.